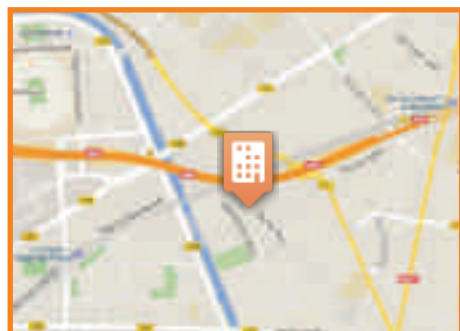


AUBERVILLIERS (93)

# Résidence Les Enfants du Paradis



Loyer moyen  
**INFÉRIEUR À**  
**465 €**  
Charges comprises

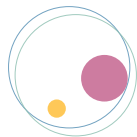


**14 appartements**

Studio et T2 d'une surface habitable  
moyenne de 18m<sup>2</sup> à 23 m<sup>2</sup>



[www.studefi.fr](http://www.studefi.fr)



## Votre quartier

Quartier calme et résidentiel permettant de rejoindre le RER B en 15 mn à pied.

### Transports :

- RER B (La Plaine – Stade France ou La Courneuve - Aubervilliers)
- Autoroute A86
- Lignes de bus

### Équipements proches :

La résidence se situe à moins de 30 minutes de l'université Paris VIII Saint-Denis. Des commerces de proximité sont accessibles à pied.



Accueil



Internet



Digicode



Handicap



Parking



Laverie



Salle commune



Local vélos

## Les services

Un régisseur sur place assure l'accueil physique des résidents et contribue au bon fonctionnement de la résidence.

### Services à la carte :

- Possibilité de souscrire à un abonnement internet auprès de notre prestataire ou du fournisseur d'accès de son choix,
- possibilité de réserver une place de parking (location de 30 €/ mois).

## La résidence

### 140 appartements répartis en deux typologies :

- studios de 18 m<sup>2</sup>
- T2 pour deux personnes (colocataires ou couples) pouvant aller jusqu'à 23 m<sup>2</sup>

Les appartements sont meublés (lit, bureau, table, chaise, étagères, rangements), et équipés (kitchenette avec plaques de cuisson et frigo). Ils comprennent salle d'eau aménagée (étagère, rideau de douche, porte serviette, etc.).

Chauffage et eau chaude collectifs inclus dans la quittance du loyer.

Accès sécurisé à l'immeuble.

Bornes enterrées à l'extérieur.

Locations de places de parking.



## Les conditions de location

- Le bail est d'une durée d'un an résiliable avec trois mois de préavis. Ce préavis peut être réduit à un mois dans les cas visés à l'article 15 de la Loi du 6 juillet 1989 modifiée par la Loi ALUR.
- Un garant est demandé ainsi que le versement d'un dépôt de garantie principal (sans frais d'agence), équivalent à un mois de loyer sans les charges.
- Les loyers et les charges sont payables en 12 mensualités à terme échu.
- La taxe d'habitation est à la charge du locataire.
- L'hébergement et la sous-location sont interdits.

APL

LOCA PASS